

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.127

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 DECEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AMENAGEMENT DE LA FACADE DE VERTHAMON A PONTAILLAC
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par ailleurs, il convient de rajouter au bordereau de prix unitaires du lot n° 7 "SERRURERIE-GARDE-CORPS, ESCALIERS, PERGOLAS", le prix qui rénumère la prestation nouvelle suivante :

- prix n° 16 : fourniture et pose d'un banc circulaire "rotonde" à 597,23 HT/ml

qui correspond à l'ouvrage réalisé sur le Belvédère d'où l'avenant résiduel en moins-value suivant :

. Travaux en moins-value

- Fourniture et pose de garde-corps piétons
13,90 X 655,00 = 9104,50 Euros HT soit - 10888,98 Euros TTC

. Travaux en plus-value

- Fourniture et pose de banc circulaire "Ronde"
14,00 X 597,23 = 8361,22 Euros HT soit + 10000,02 Euros TTC

Avenant résiduel en moins-value : - 888,96 Euros TTC

ce qui porte le montant du marché relatif au lot n° 7 "SERRURERIE-GARDE-CORPS, ESCALIERS, PERGOLAS" de 535434,01 Euros TTC à 534545,05 Euros soit une baisse de - 0,17 %.

Les projets d'avenants ont été approuvés par les Commissions des Travaux et d'appel d'offres du 27 novembre 2003.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver les projets d'avenants et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents y afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les marchés de travaux concernant l'opération d'aménagement de la Façade de Verthamon à PONTAILLAC,
- VU les projets d'avenants établis par les Services Techniques,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 27 novembre 2003,
- VU l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 27 novembre 2003,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver les projets d'avenants pour les lots n° 2 et n° 7 établis par les Services Techniques de la Ville de ROYAN, dans le cadre de l'aménagement de la FACADE DE VERTHAMON à PONTAILLAC,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à signer toutes les pièces nécessaires à l'établissement des avenants à intervenir avec :

- lot n° 2 "TERRASSEMENTS ET V.R.D." - Groupement d'entreprises DAVID (mandataire), EUROVIA, ROUSSEAU/MAGNE et ROTRACO pour un montant de + 62728,73 Euros TTC ce qui porte le montant du marché de 968532,88 Euros TTC à 1031261,61 Euros TTC soit une augmentation de + 6,47 %

- lot n° 7 "SERRURERIE garde-corps, escaliers, pergolas" - Entreprise

ALUMINOX, pour un montant de - 888,96 Euros TTC ce qui porte le montant du marché de 535434,01 Euros TTC à 534545,05 Euros TTC soit une baisse de - 0,17 %

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS